

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À LA FCEI RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE*
ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2025**

FORMULE DE VARIATION DES COÛTS

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-FCEI-0052](#), p. 4;
 - (ii) Pièce [B-0325](#), p. 17 et 18, réponse à la question 6.1.1;
 - (iii) Tableau établi par la Régie.

Préambule :

(i) « En somme, la FCEI appuie les recommandations de l'expert conjoint. Subsidiairement, si la Régie devait retenir les paramètres d'inflation proposés par Énergir, la FCEI recommande l'intégration d'un facteur de productivité de 0,38% à la FVC ».

(ii) Pour l'année tarifaire 2026-2027, Énergir établi l'indice EERH à 4 % et l'IPC à 2,46 %.

(iii) Selon la recommandation subsidiaire présentée en référence (i) et considérant les indices d'inflation de la référence (ii), la Régie établi le coût de service de base de l'année 2026-2027 au tableau suivant.

Année tarifaire 2026-2027 Section 7 de la pièce B-0318	CT 2025-2026	CS de base	à la marge	indice	Facteur X	CS de base 2026-2027
Base de tarification	2 647 834	2 493 248	154 586	2,46%	-0,38%	2 545 108
Taux de rendement sur la BT	6,06%	6,06%				
Coût de service						
Frais de distribution du CDG	8 059	8 059		2,46%	-0,38%	8 227
Autres revenus d'exploitation	(4 195)	(4 195)		2,46%	-0,38%	(4 282)
Dépenses d'exploitation	241 536	181 152		4,00%	-0,38%	187 710
		60 384		2,46%	-0,38%	61 640
Coûts des services rendus -ASF	20 392		20 392			
Autres composantes ASF	(11 038)		(11 038)			
PGEÉ	6 855		6 855			
Amortissements immos	157 310	157 310		2,46%	-0,38%	160 582
Amortissements frais reportés et actifs intangibles	80 187	48 718	31 469	2,46%	-0,38%	49 731
Impôts fonciers et autres	50 977	50 977		2,46%	-0,38%	52 037
Impôts sur le revenu	24 601	24 601		2,46%	-0,38%	25 113
Rendement sur la BT	160 459	151 091	9 368	2,46%	-0,38%	154 234
Revenu requis avant Contribution GES	735 143	678 097	57 046			694 991
Contribution GES	(6 036)		(6 036)			
Revenu requis clientèle	729 107	678 097	51 010			694 991

Demande :

- 1.1 Veuillez confirmer que le tableau présenté en préambule (iii) reflète la recommandation subsidiaire de la FCEI. Dans la négative, veuillez expliquer.